

<http://clg-colbert-chateauroux.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article333>

# Présentation de la vie scolaire

- A. Présentation et fonctionnement du collège -



Date de mise en ligne : lundi 30 avril 2018

---

Copyright © Collège Colbert Châteauroux - Tous droits réservés

---

# La vie au collège

### Les heures de vie de classe

Dix heures consacrées à la vie de classe sont réparties sur l'année. Elles permettent une prise de parole et un dialogue, au sein de la classe, entre les élèves et un ou plusieurs adultes. Cet échange peut prévenir et désamorcer les éventuels conflits ou problèmes de comportement. C'est aussi l'occasion d'aborder des questions d'actualité. Ces heures peuvent se faire avec le professeur principal, la CPE, l'infirmière, la psychologue,...

### Les délégués de classe

Les délégués sont élus par la classe début octobre. Ils représentent leurs camarades auprès des professeurs et des personnels de direction ou d'éducation. Ils participent aux conseils de classe et peuvent être élus au conseil d'administration.

### Les éco-délégués

Un éco-délégué est élu début octobre. Il représente sa classe aux réunions des éco-délégués qui auront lieu certains midis de 13h à 13h45. Les éco-délégués volontaires pourront s'investir dans des projets de développement durable au sein du collège.

### Le foyer socio-éducatif

Le foyer socio-éducatif (FSE) propose des clubs et des activités à l'initiative des élèves, de l'équipe éducative ou des responsables légaux. Il est doté d'un budget propre, financé par les cotisations volontaires des familles, la vente d'objets et l'organisation de manifestations et peut recevoir des dons ou des subventions. Le FSE est une association de type "loi 1901" géré par un conseil d'administration auquel participe l'ensemble de la communauté éducative.

(voir l'onglet "Foyer des élèves" sur le site pour connaître les activités de l'année !)

### L'association sportive

En complément des heures d'éducation physique et sportive (EPS), les élèves volontaires ont la possibilité de participer aux activités proposées par leurs professeurs, dans le cadre de l'association sportive, en dehors du temps scolaire.

(voir l'onglet "UNSS" sur le site accéder au blog et ainsi suivre les participations des élèves aux différents événements sportifs !)